



SOMMAIRE

	Pages
Point 22 de l'ordre du jour :	
La situation au Moyen-Orient (<i>fin</i>).....	1
Fin des travaux de l'Assemblée générale à sa vingt-huitième session.....	1
Point 2 de l'ordre du jour :	
Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation	7
Clôture de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale....	7

Président : M. Leopoldo BENITES
(Equateur).

POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation au Moyen-Orient (*fin***)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Comme les délégations le savent, cette séance plénière a été convoquée pour clore la vingt-huitième session de l'Assemblée générale.

2. Après les consultations qui ont eu lieu, je crois comprendre que la majorité est d'avis que le point 22 de l'ordre du jour, seul point restant à l'ordre du jour de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale, devrait être inclus dans l'ordre du jour provisoire de la vingt-neuvième session. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que l'Assemblée générale décide d'inscrire ce point au projet d'ordre du jour de sa vingt-neuvième session.

Il en est ainsi décidé.

Fin des travaux de l'Assemblée générale
à sa vingt-huitième session

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui ont exprimé le désir de faire une déclaration à cette étape de nos travaux.

4. Le premier orateur est le Président du groupe des Etats d'Afrique, le représentant de l'Ouganda.

5. M. KINENE (Ouganda) [*interprétation de l'anglais*] : Comme c'est la première fois que j'ai personnel-

lement l'occasion de m'adresser à vous en votre qualité de président de la vingt-huitième session, à la clôture de laquelle nous sommes venus assister, vous me permettez de dire, en mon nom et au nom du groupe des Etats d'Afrique, que vous méritez nos éloges pour la manière dont vous vous êtes acquitté de vos hautes fonctions, avec dignité, un sens profond de vos responsabilités, non seulement pendant la session ordinaire, mais également pendant la session extraordinaire, que le groupe au nom duquel je parle et tous les autres pays en voie de développement considèrent comme des plus importantes. L'ampleur de votre tâche aurait eu raison de tout autre que vous, mais grâce à vous et grâce au Secrétaire général, nous avons maintenu le cap sur la coopération internationale en dépit des crises économiques aussi bien que politiques qui menaçaient d'engloutir notre organisation dans des récriminations, mais ont cependant laissé à flot le navire des Nations Unies. Pour moi, monsieur le Président, le fait que ce soit votre quatorzième année en qualité de représentant permanent de votre pays et votre dix-neuvième année de coopération étroite et intime avec les Nations Unies, prouve la confiance que le Gouvernement de l'Equateur a placée en vous, confiance qui a trouvé son couronnement maintenant que votre nom rejoint celui d'autres éminents dirigeants mondiaux qui ont occupé ce poste élevé avant vous.

6. Ce n'est pas le moment d'insister longuement sur les crises et les problèmes dont nous avons été témoins au cours de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale. Qu'il me suffise de déclarer, comme nous l'avons fait auparavant, que nous nous efforcerons, à la prochaine session et aux suivantes, d'atteindre les objectifs communs sous l'égide des Nations Unies.

7. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le Président du groupe des Etats d'Afrique de ses aimables paroles. J'ai maintenant le plaisir de donner la parole au Président du groupe des Etats d'Asie, M. Siddiq, de l'Afghanistan.

8. M. SIDDIQ (Afghanistan) [*interprétation de l'anglais*] : C'est un honneur, pour la délégation de l'Afghanistan, que de prendre la parole maintenant au nom des Etats membres du groupe des Etats d'Asie, en ma qualité de président de ce groupe pour ce mois-ci, pour vous exprimer notre sincère gratitude et vous rendre hommage pour la façon remarquable et compétente dont vous avez guidé les délibérations de la vingt-huitième session ordinaire ainsi que celles de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Au moment où vous allez abandonner le poste important de président de la vingt-huitième session, c'est un plaisir, pour ma délégation, de rappeler

* Pour les documents officiels des 2207^e à 2231^e séances plénières, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, Sixième session extraordinaire, Séances plénières.*

** Reprise des débats de la 2206^e séance.

que, sous votre direction, l'efficacité des débats des Nations Unies a été accrue pendant ces sessions. Au cours de votre longue carrière en tant que représentant de votre pays auprès de notre organisation, vous avez amplement donné la preuve de vos qualités éminentes de juriste et de diplomate et vous avez mis ces qualités au service des tâches qui reviennent au président de l'Assemblée générale, vous acquittant de vos lourdes responsabilités avec savoir-faire, tolérance, impartialité et distinction. La manière dont vous avez dirigé nos travaux pendant la durée de votre mandat restera longtemps dans notre mémoire alors que notre organisation poursuit ses efforts au service de la paix et de la sécurité. Le succès de ces sessions de l'Assemblée générale, pendant lesquelles d'importantes décisions ont été prises et beaucoup de résolutions ont été adoptées, est attribuable, pour une bonne part, à la sagesse avec laquelle vous avez guidé nos travaux.

9. La sixième session extraordinaire a constitué l'un des événements marquants de l'histoire de notre organisation. Pour la première fois, en effet, les questions essentielles concernant les matières premières et le développement économique ont fait l'objet d'un examen politique approfondi au sein d'une instance internationale. Cette session, qui avait été convoquée sur l'initiative des pays non alignés, a établi un nouvel ordre économique mondial fondé sur l'interdépendance et sur le bien-être de la communauté universelle tout entière, préparant ainsi la voie à une compréhension et une coopération internationales plus grandes en vue d'établir des relations économiques nouvelles justes et viables entre les Etats ayant différents degrés de développement économique.

10. Je voudrais également profiter de l'occasion qui m'est offerte pour exprimer notre profonde reconnaissance au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale, M. Bradford Morse, et à tous ses collègues du Secrétariat, pour leur travail soutenu et l'apport considérable qu'ils ont fait à la réussite des sessions de l'Assemblée générale.

11. Au nom des membres du groupe des Etats d'Asie et au nom de la délégation de l'Afghanistan, je vous souhaite, monsieur le Président, un avenir heureux et prospère.

12. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président du groupe des Etats d'Asie de ses aimables paroles. Je donne maintenant la parole au Président du groupe des Etats d'Europe orientale, M. Grozev, de la Bulgarie.

13. M. GROZEV (Bulgarie) [*traduit du russe*] : Monsieur le Président, de nombreux anciens et peut-être futurs présidents de l'Assemblée générale pourraient vous envier parce que vous avez véritablement été président à trois reprises : le Président de la vingt-huitième session ordinaire, le Président de la sixième session extraordinaire et aussi le Président de cette très courte séance de clôture de la vingt-huitième session, comme vous serez demain le Président de la séance d'ouverture de la vingt-neuvième session jusqu'au moment où vous passerez vos pouvoirs au nouveau président.

14. En décembre dernier, en tant que président du groupe des pays socialistes d'Europe orientale, j'ai eu l'occasion de vous féliciter, monsieur le Président, et de vous exprimer notre reconnaissance et nos remerciements. Je voudrais maintenant confirmer que nos délégations vous ont une profonde gratitude pour la sagesse avec laquelle vous avez guidé les travaux de la vingt-huitième session, au cours de laquelle l'Assemblée a pris des décisions qui ont permis de mettre en pratique, concrètement, le principe de la coexistence pacifique et de consolider plus encore la paix et la sécurité. Le processus d'assainissement de la situation internationale s'est poursuivi pendant ce temps. Ces résultats ont été appliqués à l'amélioration du bien-être de tous les peuples du monde et c'est dans ce cadre que la vingt-huitième session a poursuivi ses travaux.

15. Nous vous sommes profondément reconnaissants, monsieur le Président, pour la manière dont vous avez dirigé les débats de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée, qui a pris d'importantes décisions concernant les matières premières. Nous éprouvons une profonde gratitude pour la sagesse avec laquelle vous avez dirigé ces sessions. En tant que diplomate éminent de l'Amérique latine et représentant de votre pays, l'Equateur, vous avez une vaste expérience. Nous avons également apprécié l'érudition et le savoir-faire dont vous avez fait preuve au cours des négociations qui ont permis d'aboutir à des résultats positifs.

16. Au moment de la clôture de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale, nos délégations tiennent à vous exprimer leurs meilleurs souhaits de santé et de bonheur ainsi qu'à vous remercier pour votre active participation, pendant de nombreuses années encore, aux travaux de notre organisation. Nous serons sincèrement heureux de vous voir en personne parmi nous, avec la sagesse et l'enthousiasme qui vous caractérisent, et non pas de voir seulement votre photographie dans la galerie des présidents de l'Assemblée générale.

17. Nous ne voudrions pas voir cette vingt-huitième session s'achever sans exprimer une fois encore nos très sincères remerciements au Secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, que nous respectons tous. Nous le remercions pour son dévouement aux objectifs des Nations Unies ainsi que pour la manière dont lui et ses collègues du Secrétariat se sont efforcés par tous les moyens de mener à bien cette vingt-huitième session, ainsi que pour les efforts qu'ils ont faits en faveur du maintien de la paix au cours de ce dernier été, qui n'a pas été précisément paisible et tranquille. Nous achevons le travail de cette vingt-huitième session avec la certitude que la vingt-neuvième session contribuera davantage encore à la recherche d'une solution heureuse aux problèmes politiques, économiques et autres qui sont aujourd'hui d'actualité et qu'elle permettra surtout de renforcer la paix et la sécurité dans le monde entier.

18. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le Président du groupe des Etats d'Europe orientale. J'ai maintenant le plaisir de donner la parole au Président du groupe des Etats de l'Amérique latine, M. Martínez Ordóñez, du Honduras.

19. M. MARTÍNEZ ORDÓÑEZ (Honduras) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, pour l'Amérique latine, pouvoir vous exprimer aujourd'hui le profond plaisir qu'elle éprouve de voir que vous, le candidat présenté et appuyé à l'unanimité par notre groupe depuis le premier instant, avez mené votre tâche à bien exactement comme nous l'espérions, est plus qu'une source de satisfaction, c'est une source d'orgueil véritable et sincère. Un orgueil pour l'Equateur et un orgueil pour l'Amérique latine que, cette année, Léo-poldo Benites ait été celui qui a occupé, avec la dignité qui l'a toujours caractérisé, la présidence de l'Assemblée générale, tant lors de la vingt-huitième session ordinaire de l'Assemblée qu'à l'occasion des réunions de la sixième session extraordinaire qui ont permis d'ouvrir de nouvelles voies aux accords économiques devant conduire à un monde meilleur.

20. L'Amérique latine, par ma voix, exprime le souhait que le dévouement permanent aux principes des Nations Unies et aux obligations de votre haute charge dont vous avez fait preuve tout au long d'un mandat aussi difficile que brillamment accompli, inspirera, dans l'avenir, quiconque occupera les mêmes fonctions, afin que les activités de l'Organisation des Nations Unies aient un rayonnement toujours plus grand et des effets toujours plus profonds au service de l'humanité tout entière.

21. La solidarité latino-américaine avec les principes des Nations Unies et leurs idéaux a été permanente, et nous savons qu'elle n'a cessé d'inspirer le Président dans ses travaux. Le Secrétaire général, qui a trouvé en vous un guide et un collaborateur permanent dans la lutte qu'il mène en faveur des mêmes principes, peut être certain que cet esprit dont vous avez semé la graine en Amérique latine ne fera que s'épanouir et que l'Amérique latine entière dira toujours : « Présente », pour toute lutte que l'Organisation des Nations Unies devra entreprendre et mener pour conduire l'humanité au but que nous désirons tous pour elle, c'est-à-dire l'égalité entre tous les hommes dans un monde de justice, de paix et de progrès.

22. Lorsqu'on arrive au bout du chemin, c'est l'heure des félicitations. L'Amérique latine, qui vous a exprimé sa confiance lorsque vous avez assumé vos hautes fonctions, tient aujourd'hui à vous féliciter de tout cœur et à vous dire combien elle est fière de vous.

23. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le Président du groupe des Etats d'Amérique latine de ses aimables paroles. J'ai maintenant le plaisir de donner la parole au président du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, M. Denis Carayannis, de la Grèce.

24. M. CARAYANNIS (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Au moment où prend fin la vingt-huitième session de l'Assemblée générale, j'ai, en ma qualité de président du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, le privilège et l'honneur de vous féliciter, monsieur le Président, pour la manière remarquable et efficace dont vous avez dirigé les travaux de cette session. Votre présidence a été marquée par de nombreux

événements internationaux de plusieurs ordres, et nous sommes certains qu'elle restera parmi les plus importantes dans l'histoire des Nations Unies. Votre sagesse, votre équité, votre expérience, nous étaient très nécessaires à tous, non seulement pour faire face aux crises internationales qui ont éclaté au cours de votre présidence, mais aussi pour préparer les importantes conférences internationales qui ont eu lieu pendant cette période, comme la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et la Conférence mondiale de la population, 1974.

25. Le groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats a déjà eu l'occasion, en décembre dernier, d'exprimer sa gratitude au Président de l'Assemblée et à tous ceux qui ont participé à la direction des travaux de la vingt-huitième session. En fait, monsieur le Président, vos devoirs et vos tâches se sont prolongés tout au long de l'année 1974 avec l'organisation et la tenue de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux problèmes des matières premières et du développement, session unique dans les annales de cette organisation et qui a produit des résultats d'une importance universelle. La manière adroite dont vous avez présidé cette session extraordinaire nous a été, encore une fois, très utile à tous, et nous sommes persuadés qu'une large part du succès qu'a connu la session extraordinaire a été due aux efforts dévoués et inspirés du Président ainsi que des autres membres du Bureau de cette assemblée.

26. Notre gratitude va également au Secrétaire général et à ses collaborateurs, en particulier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale, M. Bradford Morse, ainsi qu'à tout le personnel du Secrétariat, qui doit souvent travailler dur, parfois même plus dur que nous.

27. C'est pour moi un plaisir supplémentaire que de prendre ici la parole au moment où nous mettons officiellement fin à la vingt-huitième session de l'Assemblée et nous préparons à ouvrir, demain, avec de nouveaux espoirs, la vingt-neuvième session. C'est le moment pour nous de nous armer tous d'une bonne volonté et d'une patience renouvelées pour nous attaquer aux problèmes internationaux qui nous attendent.

28. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le Président du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats de ses aimables paroles et prie maintenant les membres de l'Assemblée de me permettre de faire une déclaration.

29. J'ai déjà eu l'occasion de dire que tout honneur reçu implique à mes yeux l'obligation d'accepter des responsabilités; c'est là chez moi une conviction morale intime. Vous m'avez fait le plus grand honneur auquel on puisse aspirer en me chargeant de diriger les débats de l'Assemblée générale des Nations Unies — organe suprême de la communauté internationale — et il m'incombe à présent, à la fin d'une longue session, de rendre compte de la façon dont je me suis acquitté du mandat qui m'a été confié et de la responsabilité que j'ai acceptée.

30. Vous vous souviendrez tous qu'au mois de décembre nous n'avions pas clôturé la vingt-huitième session de l'Assemblée générale. Cette session a été suspendue en laissant une question qui vient d'être inscrite à l'ordre du jour provisoire de la prochaine session qui s'ouvrira demain. C'est la raison pour laquelle nous tenons aujourd'hui une séance de clôture.

31. C'est pourquoi, il m'est échu par des circonstances exceptionnelles d'exercer la présidence pendant près d'un an — fait qui a pour unique précédent la vingt-deuxième session, qui a été présidée de façon éminente par M. Cornelio Manescu — et de plus, avant que ne se termine la vingt-huitième session dont nous prononçons la clôture aujourd'hui, j'ai eu l'honneur d'être appelé à présider la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, à l'occasion de laquelle ont été adoptées une déclaration de principes concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolution 3201 (S-VI)] qui marque un tournant dans la vie de l'Organisation et des résolutions qui sont d'une importance exceptionnelle pour la vingt-neuvième session ordinaire qui va s'ouvrir demain.

32. Aux termes du mandat que vous m'avez confié, je devais désigner les membres de quatre comités, organes subsidiaires de l'Assemblée générale, et je dois donc rendre compte de la façon dont j'ai exécuté ce mandat : je devais, aux termes de la résolution 3182 (XXVIII), nommer deux membres additionnels au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique; aux termes de la résolution 3154 (XXVIII), j'étais prié également de compléter la composition du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants; et aux termes de la résolution 3093 A (XXVIII), j'étais prié de compléter la composition du Comité spécial de la répartition des fonds libérés par la réduction des dépenses militaires en vue d'apporter aux pays en voie de développement une aide qui viendra compléter celle qui leur est déjà fournie par les voies existantes. D'autre part, j'ai été chargé de désigner un autre membre de remplacement d'un membre de la Commission d'enquête sur les massacres signalés au Mozambique qui n'a pu exercer ses fonctions.

33. J'ai rendu compte à chacun des Etats Membres de l'Organisation de l'exécution de ces tâches par l'intermédiaire des voies habituelles, c'est-à-dire par l'intermédiaire du Secrétariat, et il n'y a donc pas lieu d'y revenir. C'est toutefois pour moi non seulement une obligation impérieuse, mais un devoir agréable d'adresser aux groupes régionaux, avec lesquels j'ai maintenu des rapports étroits et que j'ai consultés en permanence, par l'intermédiaire de leurs présidents, mes sincères remerciements pour la coopération opportune qu'ils m'ont fournie dans l'exercice de mes fonctions de président de l'Assemblée générale, qui prennent fin aujourd'hui au moment de la clôture de la vingt-huitième session ordinaire.

34. Il me semble indispensable cependant de me référer en particulier à la composition de l'un de ces comités : celui qui a été créé en vertu de la résolution 3093 A (XXVIII), dont le paragraphe 4 se lit comme suit :

« Crée un Comité spécial de la répartition des fonds libérés par la réduction des dépenses militaires, en vue d'apporter aux pays en voie de développement une aide qui viendra compléter celle qui leur est déjà fournie par les voies existantes, composé de la Chine, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, ainsi que de trois pays de chacun des groupes régionaux d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, et de deux pays de chacun des groupes régionaux d'Europe orientale et d'Europe occidentale et autres Etats, qui seront désignés par le Président de l'Assemblée générale après consultation avec ces groupes régionaux, et charge le Comité spécial de procéder à la répartition desdites ressources en veillant à ce qu'elle s'effectue équitablement, compte tenu des besoins les plus urgents des pays bénéficiaires de cette aide et sans discrimination aucune, et de fixer le montant des ressources à affecter à chaque pays et les délais de mise à disposition de ces ressources ».

35. L'Assemblée générale a donc créé le Comité spécial, et elle a désigné pour en faire partie cinq Etats Membres, sans préciser qu'elle désignait ces Etats parce que la Charte leur avait conféré des devoirs et des pouvoirs précis et parce qu'ils possédaient un type déterminé de puissance militaire. Ayant créé le Comité avec une composition incomplète, l'Assemblée a chargé son président de désigner les autres membres de cet organe, selon un mode de répartition régionale que l'Assemblée elle-même avait défini dans sa résolution 3093 A (XXVIII) portant création du Comité.

36. A mon avis, l'Assemblée générale a défini dans la résolution susmentionnée deux types de droits : elle a chargé son président de désigner les membres manquants, conformément à un schéma de répartition régionale fixé par elle-même et elle a laissé aux groupes régionaux la faculté de désigner un nombre fixe d'Etats pour faire partie du Comité, et que le Président nommerait. Il est bien évident que le Président ne pouvait modifier le schéma de répartition régionale que l'Assemblée générale avait fixé et qu'il était donc tenu de désigner comme membres les Etats choisis par les groupes régionaux dans le cadre du schéma défini dans la résolution 3093 A (XXVIII). J'ai la conviction que le Président de l'Assemblée ne peut désigner d'office un Etat étant donné que l'assentiment de celui-ci est indispensable pour qu'il soit désigné. Dans ces conditions, j'ai estimé que j'avais le devoir de désigner comme membres du Comité les candidats proposés par les groupes régionaux, étant entendu qu'il serait possible de désigner, par la suite, les membres du groupe régional qui, après de nombreuses consultations, n'a pu parvenir à présenter de candidats. Cette manière de procéder, au sujet de laquelle j'ai consulté directement et par écrit les présidents des groupes régionaux, n'ayant pas soulevé d'objections, je l'ai adoptée pour désigner les membres du Comité et, après avoir adressé une lettre au Secrétaire général à ce sujet, j'ai laissé audit comité le soin de se charger de la convocation de ses réunions. La désignation de cinq membres par l'Assemblée générale était naturellement une question étrangère au mandat du Pré-

sident, lequel était clairement et nettement chargé de désigner, outre les cinq membres désignés directement par l'Assemblée, les autres membres du Comité, conformément à un schéma de répartition géographique fixé à l'avance.

37. Par suite de circonstances exceptionnelles, il fut nécessaire de convoquer avant la fin de la session ordinaire, où seul le point 22 restait encore à l'ordre du jour — point qui vient d'ailleurs d'être inscrit à l'ordre du jour provisoire de la prochaine session de l'Assemblée générale —, une session extraordinaire consacrée à l'examen de la question « Etude des problèmes des matières premières et du développement ». La sixième session extraordinaire m'a fait l'honneur de m'élire comme président à l'unanimité et, bien que juridiquement il n'existe pas de lien entre cette session extraordinaire et la vingt-huitième session ordinaire que nous clôturons aujourd'hui, je crois devoir dire quelques mots au sujet de ladite session extraordinaire, non seulement en raison de son importance intrinsèque, mais parce qu'elle a laissé en suspens des problèmes urgents qui seront sûrement une question fondamentale à l'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée générale qui doit s'ouvrir demain.

38. Lors de la sixième session extraordinaire, l'Assemblée a adopté deux résolutions : une Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolution 3201 (S-VI)] et un Programme d'action concernant la même question [résolution 3202 (S-VI)]. La première résolution constitue un jalon dans la vie de l'Organisation des Nations Unies. Sans doute un grand nombre des principes énoncés dans la Déclaration se trouvent-ils déjà énoncés dans la Charte ou dans des résolutions antérieures de l'Assemblée générale, mais il y en a d'autres qui sont très nouveaux et, en particulier, le fait d'affirmer dans une résolution la nécessité d'un nouvel ordre économique international constitue en soi le point de départ d'une action coordonnée qui régira les nouvelles relations que suscitent dans le monde actuel les problèmes du développement, qui sont des problèmes fondamentaux pour l'humanité.

39. Il ne m'appartient pas pour l'instant d'étudier ladite Déclaration, mais je ne pouvais manquer de faire observer que ce document marque l'avènement d'une nouvelle manière d'aborder la question et qu'elle ouvre la voie à une plus grande justice dans la répartition des richesses et au développement efficace des pays qui vivent actuellement dans le sous-développement économique. Je crois toutefois de mon devoir de me référer au Programme d'action défini dans la résolution 3202 (S-VI), étant donné qu'il m'a confié des pouvoirs résiduels qui ne sont pas sans importance. En effet, aux termes du paragraphe 6 de la résolution figurant à la section X de cette résolution, le Président de l'Assemblée générale est chargé de nommer les 36 membres du Comité *ad hoc* du Programme spécial, tâche dont je me suis acquitté après avoir procédé à des consultations laborieuses avec les groupes régionaux, tout d'abord pour fixer un nombre équitable aux fins de la répartition géographique et ensuite pour amener les groupes régionaux à désigner des candidats.

40. Je vous prie de me permettre d'analyser très brièvement la section X intitulée « Programme spécial ». Au paragraphe 1 de la résolution, l'Assemblée à sa session extraordinaire a décidé de lancer un Programme spécial pour fournir aux pays en voie de développement les plus gravement touchés des secours d'urgence et une aide au développement, tels qu'ils sont définis au sous-alinéa c du premier alinéa du préambule de cette résolution. A titre de première mesure dans le cadre du Programme spécial, l'Assemblée a décidé « de prier le Secrétaire général de lancer une opération d'urgence pour fournir, en temps voulu, des secours aux pays en voie de développement les plus gravement touchés » et, à cette fin, lui a demandé

« d'inviter les pays industrialisés et autres pays qui pourraient verser des contributions à annoncer — ou à indiquer leur intention de le faire — d'ici au 15 juin 1974 au plus tard leurs contributions au titre des secours d'urgence qu'ils fourniront par les voies bilatérales ou multilatérales, compte tenu des engagements et des mesures d'assistance annoncés ou déjà pris par certains pays ».

41. Il est donc clair que l'opération de secours est une première mesure dans le cadre du Programme spécial et qu'étant donné son caractère d'urgence elle devrait être entreprise immédiatement. S'acquittant de sa tâche avec le sens profond des responsabilités qui le caractérise, le Secrétaire général a désigné pour diriger cette opération le grand économiste argentin M. Raúl Prebisch et a invité 44 Etats à verser des contributions, conformément à la décision que je viens de citer.

42. Au paragraphe 5 de la résolution en question, l'Assemblée à sa session extraordinaire a décidé :

« ... d'établir dans le cadre du Programme spécial, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, un Fonds spécial alimenté par des contributions volontaires de pays industrialisés et d'autres contributeurs potentiels, en vue de fournir des secours d'urgence et une assistance au développement, qui commencera ses opérations le 1^{er} janvier 1975 au plus tard ».

43. Il y a une différence évidente entre l'opération d'urgence confiée directement au Secrétaire général et le Fonds spécial établi « sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies », qui devra commencer ses opérations le 1^{er} janvier 1975 au plus tard. Aux fins des objectifs de ce fonds, l'Assemblée à sa session extraordinaire a décidé de créer un Comité *ad hoc* du Programme spécial, qu'elle a chargé de trois tâches précises : en premier lieu, le Comité *ad hoc* doit faire, entre autres, des recommandations sur l'ampleur, le mécanisme et les modalités de fonctionnement du Fonds spécial, recommandations qu'il devra présenter au Conseil économique et social, conformément au paragraphe 11. En deuxième lieu, le Comité *ad hoc* a été chargé de contrôler les diverses mesures prises en attendant le début des opérations du Fonds spécial qui, comme je viens de le rappeler, devra être créé au plus tard le 1^{er} janvier 1975. A ce propos, je crois comprendre que le terme « observer » qui figure dans la version espagnole a été utilisé non dans un sens passif, mais dans le sens actif du terme

anglais « *monitor* » auquel il correspond. Enfin, le Comité *ad hoc* a été chargé de préparer, sur la base des informations fournies par les pays intéressés et les organismes compétents des Nations Unies, une évaluation générale des besoins et des difficultés auxquels se heurtent les pays les plus gravement touchés. Le rapport du Comité *ad hoc*, comme les recommandations qu'il était chargé de faire, devait être présenté au Conseil économique et social, lequel doit soumettre ses recommandations à l'Assemblée générale lors de sa vingt-neuvième session, conformément au paragraphe 11.

44. Après les laborieuses consultations dont j'ai parlé, j'ai pu former le Comité *ad hoc*, et je suis certain que les recommandations que celui-ci aura faites et celles que présentera le Conseil économique et social seront l'un des points les plus sérieux et les plus importants de l'ordre du jour de la session qui s'ouvre demain. Je me plais à espérer que cette vingt-neuvième session parviendra à faire naître ce fonds spécial, qui devra commencer ses opérations au plus tard le 1^{er} janvier 1975, conformément au paragraphe 5 de la résolution 3202 (S-VI), une fois que l'Assemblée générale aura examiné les recommandations fondées sur les travaux du Comité *ad hoc*, que le Conseil économique et social lui soumettra conformément au paragraphe 11 de ladite résolution.

45. J'ai cru de mon devoir de vous exposer brièvement la façon dont je me suis acquitté du mandat que m'a confié la vingt-huitième session de l'Assemblée générale, qui se termine aujourd'hui, et l'usage que j'ai fait des pouvoirs résiduels qui m'ont été conférés par la sixième session extraordinaire de l'Assemblée.

46. Je devrais normalement terminer ma déclaration sur ce rapport, mais je crois bon de rappeler que, durant la période de suspension de la vingt-huitième session, on a assisté non seulement aux événements économiques qui ont provoqué la réunion de la sixième session extraordinaire convoquée à la demande du Président de la République algérienne, M. Houari Boumediène, et sur la proposition de Sa Majesté impériale le Chahinshah d'Iran, mais également à des événements d'une importance capitale qui se sont produits dans d'autres domaines et que l'Assemblée générale devra étudier au cours de sa prochaine session. La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer qui a eu lieu à Caracas n'a certes pu terminer ses travaux et il faudra que l'Assemblée générale envisage d'autoriser l'organisation d'une nouvelle session de cette conférence et de lui fournir des moyens financiers adéquats pour qu'elle puisse se réunir en temps utile, mais il faut néanmoins espérer que des solutions équitables pour les pays en voie de développement pourront être trouvées à l'avenir. La Conférence mondiale de la population, 1974, qui s'est penchée sur une question qui est un sujet de préoccupation fondamental à l'échelle de l'humanité tout entière, ne semble être parvenue à rien d'autre qu'à formuler des recommandations que chaque Etat devra appliquer dans les limites de sa souveraineté; elle a cependant eu le mérite, à mon avis, d'attirer l'attention sur le problème essentiel, à savoir que l'explosion démographique représente un aspect seulement et non l'ensemble du problème, qui est d'assurer une distribution plus équitable des richesses, afin que les pays en

voie de développement, qui sont ceux où se pose avec le plus d'acuité le problème de l'explosion démographique, puissent développer au maximum leur capacité de production dans le cadre de ce qu'on a appelé un nouvel ordre économique international. Il faut espérer que la Conférence mondiale de l'alimentation aboutira à des résultats positifs, car les problèmes dont s'occupent les trois conférences ont pour dénominateur commun le fait qu'ils se rattachent étroitement au problème général du développement, à la question d'une répartition plus équitable de la richesse entre les nations et à celle du transfert technique et économique qui permettrait aux pays en voie de développement de réaliser une productivité maximale.

47. Je ne parlerai pas des problèmes politiques dont s'est occupé le Conseil de sécurité. La prochaine session de l'Assemblée qui s'ouvre demain en étudiera quelques-uns, et les solutions qui pourront leur être apportées, au même titre que les solutions d'ordre économique, donneront une signification particulière à la vingt-neuvième session, dont les travaux se dérouleront vraisemblablement, d'après ce que nous savons, sous l'experte direction d'un jeune et illustre fils de l'Afrique. Je me bornerai à souligner la nécessité de renforcer l'action des Nations Unies, d'éviter que l'indécision et des compromis politiques ne portent atteinte au rôle essentiel qui incombe aux organes des Nations Unies et ne compromettent le prestige, voire l'existence, de l'Organisation. Le monde où nous vivons est un monde en transition, et ce n'est qu'en prenant conscience de façon précise des changements qui s'y produisent que l'on peut s'attaquer aux problèmes avec l'espoir de leur trouver des solutions équitables. Face à une histoire dominée par la violence, menée par l'ambition, soumise aux intérêts des puissants, ensanglantée par les guerres injustes nées de la volonté de puissance, la Charte a fait naître au cœur de l'humanité souffrante l'espoir d'un monde meilleur où la guerre ne soit plus le moyen de faire et de défaire le droit, où toute forme d'agression, pacifique ou armée, y compris les représailles, soit proscrite, où l'homme soit à l'abri de la discrimination sous toutes ses formes, où les peuples qui étaient soumis à la domination étrangère jouissent enfin de leur pleine autonomie, où rien ne puisse justifier qu'un Etat intervienne dans l'exercice du droit des peuples à se donner la forme de gouvernement de leur choix et où l'Organisation des Nations Unies soit le centre de coordination de l'action économique et social dans l'intérêt du bien-être de l'humanité. Il est évident que beaucoup de ces objectifs restent à atteindre et que des situations qu'on a essayé d'abolir subsistent en grand nombre, mais nous devons rester persuadés que l'Organisation créée par la Charte est un instrument dynamique qui permettra d'instaurer de nouvelles normes de droit et un nouvel ordre économique international.

48. Au moment de clore la vingt-huitième session, je voudrais dire que, tout en regardant sans complaisance les erreurs du passé et les angoisses du présent, j'ai confiance que grâce à l'effort, à la collaboration dans le travail et à une action énergique il sera possible de créer un avenir meilleur. L'Organisation des Nations Unies, comme toute œuvre humaine, est soumise aux lois iné-

luctables de l'évolution et du changement. C'est pour cela qu'au moment de clore cette session, j'aimerais évoquer les athlètes olympiques qui, dans un dernier effort au bout de leur longue course, passaient à d'autres mains le flambeau, symbole de vie et d'espérance.

49. En prononçant la suspension de la session, en décembre dernier, j'ai remercié l'ensemble des délégations et chacune d'entre elles de leur collaboration sincère et efficace. Je tiens aujourd'hui à renouveler l'expression de cette gratitude en particulier aux présidents des groupes régionaux qui m'ont apporté une collaboration précieuse sans laquelle mes travaux se seraient trouvés en difficulté, et qui viennent de me faire l'hommage émouvant de leurs sincères déclarations.

50. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance sincère au Secrétaire général pour sa coopération de tous les instants, à la fois généreuse et éclairée, ainsi qu'au Secrétaire général adjoint, M. Bradford Morse, toujours cordial et bienveillant, de bon conseil et loyal dans son amitié et envers lequel j'éprouverai toujours une gratitude impérissable; ma reconnaissance va également à tout le personnel attaché à la présidence qui m'a aidé inlassablement avec tant de constance et de compétence et, d'une façon générale, à tout le personnel du Secrétariat, interprètes, traducteurs, éditeurs, fonctionnaires et travailleurs qui ont rendu possible le travail de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale que je vais déclarer maintenant close.

51. Mais avant de ce faire, je voudrais donner la parole au représentant des Etats-Unis, qui représente le pays hôte et qui a demandé à intervenir.

52. M. SCHAUFLE (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, l'année passée, vous avez porté la responsabilité exceptionnellement lourde de présider l'Assemblée non seulement au cours de la dernière session, mais tout au long de l'histoire sixième session extraordinaire au printemps der-

nier. Aujourd'hui où nous clôturons officiellement la vingt-huitième session, ma délégation qui représente le pays hôte voudrait rendre un grand hommage à la sagesse, à l'habileté, à la persévérance avec lesquelles vous vous êtes acquitté de ces lourdes fonctions. Votre longue et riche expérience dans cette enceinte a trouvé d'abondants témoignages au cours de nos débats. En grande partie grâce à vos efforts, monsieur le Président, la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale qui commencera demain pourra édifier sur la base de réalisations solides.

53. Les débats très vastes de l'Assemblée qui ont porté, au cours de l'année dernière, sur les principales questions de notre temps, n'ont pas permis de résoudre tous nos différends. Je crois cependant que, sous votre direction, cette assemblée a permis de nous rapprocher, ainsi que les nations que nous représentons.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

54. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les représentants, debout, observent une minute de silence.

Clôture de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale

55. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je déclare close la vingt-huitième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 16 h 15.